

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc

*Adjoint*s : Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé : Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente : Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

2° - FINANCES PUBLIQUES**a) Subvention OGEC**

Considérant le contrat d'association signé avec l'école Saint Joseph,

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les dépenses de fonctionnement de l'école publique de la Sanguèze comme suit :

COÛT DE FONCTIONNEMENT ECOLE 2020-2021			
Année scolaire 2020-2021			
article	DETAIL DES DEPENSES	Coût primaire	Coût maternelle
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	34 927,32	100 321,75
Nombre d'élèves	Ecole de la Sanguèze	109,00	70,00
	COÛT PAR ELEVE	320,43	1 433,17

Coût par enfant scolarisé en classe maternelle : 1 433,17 €

Coût par enfant scolarisé en classe primaire : 320,43 €

POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021			
			particip.en fonction de la classe
Nbre d'enfants à l'Ecole St Joseph	148		
Nbre d'enfants maternelles	61		
Nbre d'enfants primaires	87		
Nombre d'enfants domiciliés hors-mouzillon maternelles	10		
Nombre d'enfants domiciliés hors-mouzillon primaires	8		
Nombre d'enfants retenus :			
Nbre d'enfants maternelles	51	73 091,67	
Nbre d'enfants primaires	79	25 313,97	
total	130		
Participation communale OGEC :			98 405,64 €

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité :

- VALIDE** la subvention d'un montant total de 98 405,64 €
- DIT** que les versements pour la subvention de fonctionnement seront faits en 3 fois (avril – juillet – octobre)

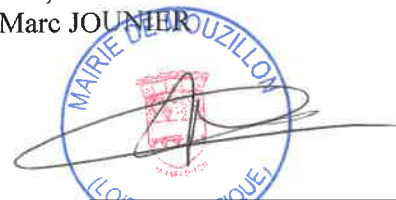
Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022

Transmis le : 22/03/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoint : Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé : Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente : Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

2° - FINANCES PUBLIQUES

b) Subvention enfants fréquentant les classes extérieures d'adaptation

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité :

- **DIT** que le montant maximum à verser pour les enfants fréquentant les classes extérieures d'adaptation sera égal au coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique, soit :

Pour enfant scolarisé en classe maternelle : **1 433,17 €**

Pour enfant scolarisé en classe primaire : **320,43 €**

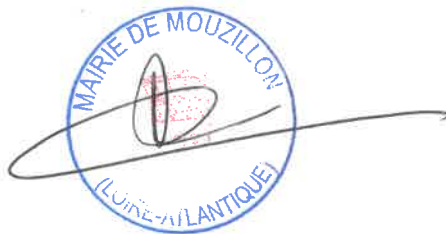
Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022

Transmis le : 22/03/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoint : Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé : Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente : Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

2° - FINANCES PUBLIQUES**c) Subvention aux associations 2022**

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Monsieur Jean-Yves CHARRIER, Adjoint en charge de la vie associative et Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présentent les demandes de subventions comme suit :

Associations sportives	
Associations	Montant subvention 2022
Etoile Mouzillonnaise Gymnastique	1922,00
Etoile Mouzillonnaise Football	1278,75
Etoile Mouzillonnaise Tennis de table	186,00
Modern' Jazz A.M.J.M.	689,75
Total	4 077

Autres Associations Mouzillonnaises	
Associations	Montant subvention 2022
Amicitia Mansionem Club des Jeunes	750,00
Les Ptits Mousses	0,35 / heure/enfant

Associations Extérieures / Fondation	
Associations	Montant subvention 2022
Prévention Routière	50,00
AFN – UNC	100,00
ADAPEI	115,00
Fondation du Patrimoine	160,00
Total	425

Associations SAAD Mouzillon	
Associations	Montant subvention 2022
Chez nos Aînés	200
ADT 44	95
ADAR	100
ADMR	150
Total	345

PARTICIPATIONS	
	Montant Participation 2022
Musique et Danse de LA (MDLA)	0,00
A.D.I.L de Loire Atlantique (Ass. Dépt ^{ale} Info. Logement)	751,30
As. Dép. Maires Loire Atlantique (AMF 44)	0,00
POLLENIZ (FDGDON)	0,00
Total	751,30

AUTRES PARTICIPATIONS	
CCAS MOUZILLON (article 657362)	3 500,00

Le Conseil Municipal, après délibération et par un vote à l'unanimité :

- **VOTE** à l'unanimité les subventions ci-dessus pour l'année 2022

Chaque année la commune alloue un budget pour les sorties éducatives des écoles publiques et privées. Il est précisé que les SORTIES EDUCATIVES, sont fixées 24€ par élève.

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité :

- **VOTE** à l'unanimité la somme de 24 €/ enfant pour les sorties éducatives

De même, chaque année la commune alloue un forfait par élève pour l'achat des fournitures scolaires pour l'école publique de la Sanguèze.

Il est précisé que le montant pour les FOURNITURES SCOLAIRES est fixé 44,50 € par élève. Ce coût est intégré dans le coût de fonctionnement de l'école.

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité :

- **VOTE** à l'unanimité le forfait de 44,50 € par élève pour les fournitures scolaires de l'école de la Sanguèze

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022

Transmis le : 22/03/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoint : Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé : Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente : Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

2° - FINANCES PUBLIQUES**d) BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les propositions pour le budget principal « commune » comme suit :

1. Approbation du compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et budgets annexes,

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier, Monsieur LOYER, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.
- **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier, Monsieur LOYER.

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022

Transmis le : 22/03/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints : Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé : Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente : Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

2° - FINANCES PUBLIQUES

d) BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les propositions pour le budget principal « commune » comme suit :

2. Approbation du compte administratif 2021

Le compte administratif pour l'année 2021 s'établit comme suit :

		EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES		RECETTES	
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 813 127,87	G	2 130 253,19
	Section d'investissement	B	1 337 649,65	H	714 162,59
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	234 865,04
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	522 856,82
		(si déficit)		(si excédent)	
		(si déficit)		(si excédent)	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	3 150 677,52	= G+H+I+J	3 602 137,64
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	209 750,00	L	109 069,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	209 750,00	= K+L	109 069,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A-C-E	1 813 127,87	= G-I-K	2 365 118,23
	Section d'investissement	= B-D-F	1 547 299,65	= H-J-L	1 346 088,41
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E-F	3 380 427,52	= G+H+I+J+K-L	3 711 206,64

Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la Présidence de Madame Virginie BERTON, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2021, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022

Transmis le : 22/03/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoint : Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé : Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente : Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

2° - FINANCES PUBLIQUES

d) BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les propositions pour le budget principal « commune » comme suit :

3. Affectation du résultat 2021

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A - RESULTAT DE L'EXERCICE	317 125.32
B - RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	234 865.04
C - RESULTAT A AFFECTER = A + B	551 990.36
D - SOLDE D'EXECUTION CUMULE D'INVESTISSEMENT	
<i>D 001 : si déficit</i>	100 530.24
<i>R 001 : si excédent</i>	
E - SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
<i>Besoin de financement</i>	109 681
<i>Excédent de financement</i>	
BESOIN DE FINANCEMENT F = D + E	210 211.24
AFFECTATION C = G + H	551 990.36
AFFECTATION EN RESERVE R 1068 EN INVESTISSEMENT	350 000
REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002 (H)	201 990.36
DEFICIT REPORTE D 002	0

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022

Transmis le : 22/03/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoint : Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé : Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente : Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

2° - FINANCES PUBLIQUES

d) BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les propositions pour le budget principal « commune » comme suit :

4. Vote des taux d'imposition 2022

Le Conseil Municipal, débat sur l'opportunité d'augmenter ou pas le taux des taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote de 20 voix POUR et de 2 abstentions (Gilles BLANLOEIL et Stéphane HUREAU) :

- **DECIDE** les taux suivants pour l'année 2022 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	34,26 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	38,31 %

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022

Transmis le : 22/03/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2022
Taxe foncière (bâti).....	1 818 910	33,59	1 885 000	633 172	34,26	645 801	101,74
Taxe foncière (non bâti).....	202 645	37,56	207 100	77 787	38,31	79 340	134,29
CFE.....				0			>>>
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case : <input type="checkbox"/>				Totaux :	710 959	725 141	

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
 - de reconduction des taux de référence
 - ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2022	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
Taxe foncière (bâti).....	33,59	Produit total souhaité 725 141	34,26
Taxe foncière (non bâti).	37,56	Produit total de référence (total colonne 4) 710 959	38,31
CFE.....	>>>		

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			5 056			5 056
Allocations compensatrices	DCRTP	versement	FNGIR contribution	Effet du coefficient correcteur versement		
67 082		188		114 662		

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)	725 141	+	Total autres taxes (cadre II)	5 056	+	Allocations compensatrices et DCRTP	67 082	+	Versement FNGIR	188	-	Contribution FNGIR	0	+	Versement coefficient correcteur	114 662	+	Contribution coefficient correcteur		=	Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale	912 129
---	---------	---	-------------------------------	-------	---	-------------------------------------	--------	---	-----------------	-----	---	--------------------	---	---	----------------------------------	---------	---	-------------------------------------	--	---	---	---------

A NANTES
 Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES
 MADAME VERONIQUE PY
 Le 11 MARS 2022

Le préfet,
 le 27/04/2022



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :			
a. Personnes de condition modeste	656		
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0		
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	247		
d. Locaux industriels	56 006		
Taxe foncière (non bâti) :	10 173		
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	0		
a. Réduction des bases des créations d'établissements			
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire			
c. Base minimum			
d. Locaux industriels			
e. Autres allocations			
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :			
Dotation pour perte de THLV :	0		
Dotation TH (Mayotte) :			
COEFFICIENT CORRECTEUR	1,173990		

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil municipal		
Taxe foncière (bâti)		
Taxe foncière (non bâti)		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		
Bases exonérées par la loi		224 564
Taxe foncière (bâti)		
Taxe foncière (non bâti)		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		51 052
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles		
3. CVAE		>>>
a. CVAE : part nette versée par les entreprises		
b. CVAE : part dégrèvée		
c. CVAE : exonérations non compensées		
4. TAXE D'HABITATION		
a. Bases hors résidences principales et locaux vacants		30 204
b. Bases résidences secondaires soumises à majoration		
c. Bases des locaux vacants soumis à THLV		
d. Taux figé de taxe d'habitation		16,74
e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH		0,00

5. PRODUIT DES IFR

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Centrales géothermiques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	
7. FRACTION DE TVA	>>>

ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

Taux moyens communaux de 2021 au niveau	national	37,72	40,93	50,14	>>>
	départemental				
Taux plafonds 2022	14	102,33	138,25	>>>	
Taxe foncière (bâti).....					
Taxe foncière (non bâti).					
CFE.....					

MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2022 (col.14 – col.15)	16	101,74	134,29
Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2021 : national	>>>	>>>	communal >>>

Taux de CFE

Taux de CFE perçue en 2021 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	24,11
--	-------

DIMINUTION SANS LIEN

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A) du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

L'article 41 de la loi n° 2021-1900 de finances pour 2022 a modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

I - RESSOURCES À COMPENSER

- Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux communal TH 2017.. x =
- dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021.....
- + Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....
- + Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020.....
- = Ressources communales supprimées par la réforme..... **A**

II - RESSOURCES DE COMPENSATION

- Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....
- + Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....
- = Ressources départementales affectées à la commune par la réforme..... **B**

III - TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

- Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune.. + = **C**

IV - SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

- Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département... **A** - **B** = **D**

différence de ressources

D

= 1 +

E

TFPB « après réforme »

C

Si **D** > 0 et **E** > 1, la commune est sous-compensée.
Si **D** < 0 et **E** < 1, la commune est sur-compensée.
Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence inférieure en valeur absolue à 10 000 €.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints : Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé : Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente : Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

2° - FINANCES PUBLIQUES

d) BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les propositions pour le budget principal « commune » comme suit :

4. Vote du budget primitif 2022

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les propositions pour le budget des deux rivières comme suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide le budget primitif communal pour l'exercice 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 293 016,54	2 091 026,18
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 201 990,36
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		2 293 016,54	2 293 016,54

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	749 300,69	950 511,83
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	209 750,00	109 069,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 100 530,24	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 059 580,83	1 059 580,83
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	3 352 597,37	3 352 597,37

Pour extrait conforme au registre
Affiché le : 25/03/2022
Transmis le : 25/03/2022
Le Maire,
Jean-Marc JOUNIER



Acte à classer

D2022031508-2

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > **AR reçu** < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-03-25T20-19-54.00 (MI236456815)

Identifiant unique de l'acte : 044-214401085-20220315-D2022031508-2-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : BP 2022 SUITE A ERREUR MATERIELLE DANS LA TRANSMISSION DE LA MAQUETTE DU BP 2022 DE LA COMMUNE, CORRECTION à la demande du trésorier :

Date de décision : 15/03/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.2. Délibérations afférentes aux actes budgétaires (budget primitif,budget supplémentaire,compte administratif)

Acte : [D2022031508-2 budget commune vote du budget primitif 2022.PDF](#) **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

[BP2022 CO_page signatures V2.PDF](#)

Type PJ : 99_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[DOCBUDG-21440108500011-044010-BP COMMU-2022-25032022000000....](#)

Type PJ : 99_SE - Fichier de signature électronique

Classer ▷

Annuler ▷

Préparé

Date **25/03/22** à **20:19**

Par **JOUNIER Jean-Marc**

Transmis

Date **25/03/22** à **20:19**

Par **JOUNIER Jean-Marc**

Accusé de réception

Date **25/03/22** à **20:24**





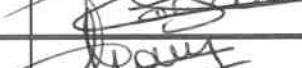






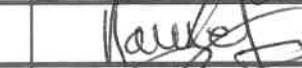







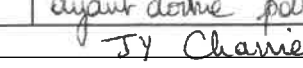
IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de suffrages exprimés : 22
 VOTES :
 Pour : 22
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 10/03/2022

Présenté par (1) Le M. Jean-Marc JOUNIER.
 A Mouzillon, le 15/03/2022
 Le M. Jean-Marc JOUNIER

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A Mouzillon, le 15/03/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AUDRAIN Vincent	
BERTON Virginie	
BLANLOEIL Gilles	
BRIN Jean-Luc	
CARGOUET Valérie	
CHARRIER Jean-Yves	
COCHET Soizic	
CUSSONNEAU Françoise	
DEFOSSE Eric	
DENIS Fabienne	
DURET Marine	
GUILBAUD Antoine	
HAMELIN Nathalie	
HUREAU Stéphane	
JOLY Claudie	
JOUNIER Jean-Marc	
LUNEAU Christian	
MARTIN Isabelle	
MERIODEAU Gilles	
OLLIVIER Laurent	
PAQUEREAU Chantal	

ayant donné pouvoir à
 JY Charrier

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

POTIGNY Laure	
TALEUX Sébastien	

Certifié exécutoire par (1) Le M. Jean-Marc JOUNIER, compte tenu de la transmission en préfecture, le 25/03/2022, et de la publication le 25/03/2022

A MOUZILLON, le 25/03/2022

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints : Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé : Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente : Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

2° - FINANCES PUBLIQUES**e) BUDGET ANNEXE « LES DEUX RIVIERES »**

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les propositions pour le budget « les deux rivières » comme suit :

1. Approbation du compte de gestion « les deux rivières » 2021

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 du budget annexe « les deux rivières » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et budgets annexes,

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.
- **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier, Monsieur LOYER.

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022

Transmis le : 22/03/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints : Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé : Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente : Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

2° - FINANCES PUBLIQUES

e) BUDGET ANNEXE « LES DEUX RIVIERES »

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les propositions pour le budget « les deux rivières » comme suit :

2. Approbation du compte administratif « les deux rivières » 2021

Le compte administratif pour l'année 2021 s'établit comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 21 100,75	G 89 646,56
	Section d'investissement	B 58 301,81	H 67 414,98
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00	I 0,00
	Report en section d'investissement (001)	D 41 294,25	J 0,00
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D 120 696,81	= G+H+I+J 157 061,54
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 21 100,75	= G+I+K 89 646,56
	Section d'investissement	= B+D+F 99 596,06	= H+J+L 67 414,98
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 120 696,81	= G+H+I+J+K+L 157 061,54

Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la Présidence de Madame Virginie BERTON, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2021 du budget Annexe « les deux rivières », Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022

Transmis le : 22/03/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints : Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé : Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente : Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

2° - FINANCES PUBLIQUES

e) BUDGET ANNEXE « LES DEUX RIVIERES »

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les propositions pour le budget « les deux rivières » comme suit :

3. Affectation du résultat « les deux rivières » 2021

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A – RESULTAT DE L'EXERCICE	68 545,81
B - RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	0
C - RESULTAT A AFFECTER = A + B	68 545,81
D – SOLDE D'EXECUTION CUMULE D'INVESTISSEMENT	
<i>D 001 : si déficit</i>	32 181,08
<i>R 001 : si excédent</i>	
E – SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	0
<i>Besoin de financement</i>	
<i>Excédent de financement</i>	
BESOIN DE FINANCEMENT F = D + E	32 181,08
AFFECTATION C = G + H	
AFFECTATION EN RESERVE R 1068 EN INVESTISSEMENT	68 545,81
REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002 (H)	0
DEFICIT REPORTE D 002	

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 15/04/2022

Transmis le : 15/04/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints : Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé : Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente : Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

2° - FINANCES PUBLIQUES

e) BUDGET ANNEXE « LES DEUX RIVIERES »

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les propositions pour le budget « les deux rivières » comme suit :

4. Vote du budget primitif « les deux rivières » 2022

Sur proposition de la commission Finances, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des Finances, propose au Conseil Municipal, le budget primitif du budget annexe « les deux rivières » pour l'exercice 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	85 000,00	85 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		85 000,00	85 000,00

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	98 661,92	130 843,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 32 181,08	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	130 843,00	130 843,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	215 843,00	215 843,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2022 du budget Annexe « les deux rivières »

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 15/04/2022

Transmis le : 15/04/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints : Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé : Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente : Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

2° - FINANCES PUBLIQUES**f) BUDGET ANNEXE « VENTE ENERGIE »**

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les propositions pour le budget « vente énergie » comme suit :

1. Approbation du compte de gestion « vente énergie » 2022

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 du budget annexe « vente énergie » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

1°- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et budgets annexes,

3°- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier, Monsieur LOYER, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.
- **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier, Monsieur LOYER

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022

Transmis le : 22/03/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints : Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé : Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente : Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

2° - FINANCES PUBLIQUES**f) BUDGET ANNEXE « VENTE ENERGIE »**

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les propositions pour le budget « vente énergie » comme suit :

2. Approbation du compte administratif « vente énergie » 2022

Le compte administratif pour l'année 2021 s'établit comme suit :

EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 4 146,63	0	2 654,15	G-A -1 492,48
	Section d'investissement	B 0,00	H	4 022,59	H-B 4 022,59
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00	I	1 137,20	(si déficit) (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00	J	4 192,41	(si déficit) (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 4 146,63	Q= G+H+I+J 12 006,35		-Q-P 7 859,72
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	0,00	=K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=A+G+E 4 146,63	=G+H+K 3 791,35		-355,28
	Section d'investissement	=B+D+F 0,00	=H+J+L 8 215,00		8 215,00
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+G+H+I+J+K+L 4 146,63	=G+H+I+J+K+L+M 12 006,35		7 859,72

Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la Présidence de Madame Virginie BERTON, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2021 du budget Annexe « vente énergie », Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022

Transmis le : 22/03/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc

*Adjoint*s : Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé : Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente : Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

2° - FINANCES PUBLIQUES

f) BUDGET ANNEXE « VENTE ENERGIE »

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les propositions pour le budget « vente énergie » comme suit :

3. Affectation du résultat 2021

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A – RESULTAT DE L'EXERCICE	- 1 492,48
B - RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	1 137,20
C - RESULTAT A AFFECTER = A + B	- 355.28
D – SOLDE D'EXECUTION CUMULE D'INVESTISSEMENT	
<i>D 001 : si déficit</i>	
<i>R 001 : si excédent</i>	8 215
E – SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	0
<i>Besoin de financement</i>	
<i>Excédent de financement</i>	
EXCEDENT DE FINANCEMENT F = D + E	8 215
AFFECTATION C = G + H	0
AFFECTATION EN RESERVE R 1068 EN INVESTISSEMENT	0
REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002 (H)	
DEFICIT REPORTE D 002	

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 15/04/2022

Transmis le : 15/04/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints : Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé : Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente : Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

2° - FINANCES PUBLIQUES

f) BUDGET ANNEXE « VENTE ENERGIE »

Sur proposition de la commission finances du 05 mars 2022, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des finances présente les propositions pour le budget « vente énergie » comme suit :

4. Vote du budget primitif « vente énergie » 2022

Considérant le contexte international et l'augmentation des coûts d'énergie,

Considérant la loi de transition énergétique

Considérant la loi ELAN et les objectifs de réduire à échéance 2050 de 60% la consommation des bâtiments par rapport à une année de référence entre 2010 et 2020. Une étape intermédiaire en 2030, impose une réduction de 40% de la consommation des bâtiments publics par rapport à 1990.

Sur proposition de la commission Finances, Madame Nathalie HAMELIN, Adjointe en charge des Finances, propose au Conseil Municipal, le budget primitif du budget annexe « vente énergie » pour l'exercice 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 840,72	4 196,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 355,28	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	4 196,00	4 196,00

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	384 000,00	375 785,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 8 215,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	384 000,00	384 000,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	388 196,00	388 196,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 17 votes POUR et 2 votes CONTRE (M. BLANLOEIL Gilles et LUNEAU Christian). 3 votes ont fait l'objet d'ABSTENTION (M. BRIN Jean-Luc, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. HUREAU Stéphane) :

- **APPROUVE**, le budget primitif de l'exercice 2022 du budget Annexe « vente énergie » qui s'équilibre en dépenses et en recettes

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 15/04/2022

Transmis le : 15/04/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoint : Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé : Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente : Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

2° - FINANCES PUBLIQUES

g) PRINTEMPS DU SPORT – EDITION 2022 à Mouzillon

Sur proposition de la commission enfance jeunesse, Madame Valérie CARGOUËT, Adjointe en charge de l'enfance jeunesse présente les propositions tarifaires et d'organisation comme suit :

La commune de Mouzillon organise en collaboration avec le conseil départemental et la communauté de Communes Sèvre et Loire, le printemps du sport qui aura lieu du 11 au 15 avril 2022.

Les sessions 2020 et 2021 n'ont pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire. Il est proposé de reconduire les tarifs votés en 2021 et de rajouter un stage de 2 jours spécifique pour les collégiens.

Objectifs de ce projet :

- Permettre aux enfants (du CE1 à la 3e) de découvrir des activités sportives et le tissu associatif du territoire
- Favoriser et sensibiliser les clubs et bénévoles à la qualité de l'encadrement, soutenir le tissu associatif sportif
- Coopération avec les structures jeunesse
- Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap, les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance et des Familles d'Accueil

Proposition de tarifs

Durée du stage	QUOTIENT FAMILIAL							
	Jusqu'à 600	601 à 900	901 à 1200	1201 à 1500	1501 à 1800	1801 à 2100	2101 à 2400	2401 et +
2 jours	14	20	26	32	38	44	50	56
3 jours	20	29	38	47	56	65	74	83
4 jours	28	38	47	56	65	74	83	92
5 jours	35	46	56	66	76	86	96	106
6 jours	40	58	71	84	97	110	123	136
7 jours	44	60	74	88	102	116	130	144
8 jours	54	70	86	102	118	134	150	166

Une convention liera le Conseil Départemental, la Communauté de communes Sèvre et Loire, les communes co-organisatrices, et les différentes associations intervenantes.

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité :

- **AUTORISE** la tarification de la journée du sport,

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022

Transmis le : 22/03/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoint : Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé : Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente : Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

3° - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL COMMUNAL

a) Création d'emplois saisonniers – Printemps du sport 2022

La commune de Mouzillon organise en collaboration avec le conseil départemental et la communauté de Communes Sèvre et Loire, le printemps du sport qui aura lieu du 11 au 15 avril 2022.

Ce sont des stages sportifs de 2, 3, 4 ou 5 jours proposés aux enfants, préados et jeunes scolarisés du CE1 à la troisième en collège. Ces stages seront organisés dans le respect des mesures sanitaires en vigueur durant cette période.

Au programme : sports collectifs et nautiques, sports de combat, VTT, gym, danse, tennis de table, ...

Les ateliers sportifs sont encadrés par des animateurs des associations sportives. Les enfants, préados et jeunes doivent par ailleurs être accueillis le matin, accompagnés durant tout le stage par des animateurs référents durant les transferts entre atelier, durant le repas, et durant les ateliers en complémentarité avec les animateurs sportifs.

Demande d'autoriser le maire à procéder au recrutement des animateurs et animatrices temporaires, pour faire face à un besoin saisonnier exceptionnel, dont les fonctions sont d'animer et d'encadrer les enfants et jeunes inscrits au PRINTEMPS DU SPORTS dans le cadre d'une activité accessoire à l'accueil de loisirs déclarée par la commune auprès des instances compétentes du 11 au 15 avril 2022 :

Vu la nécessité de procéder au recrutement du personnel d'encadrement nécessaire au fonctionnement du Printemps du sports sur cette période,

Taux d'encadrement :

Les enfants de moins de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants

Les enfants de 6 ans et plus : 1 animateur pour 12 enfants

Qualifications requises :

50 % des animateurs possèdent la qualification BAFA ou diplômes équivalents

50 % maximum stagiaire BAFA

20 % maximum sans diplômes ou autres.

Rémunération et gratifications à verser aux animateurs selon leur qualification et leur expérience, au prorata de la durée du travail :

diplômé BAFA - animateur: rémunération basée sur le 2ème indice de l'échelle 3

diplômé BAPAAAT ou CAP Petite Enfance ou diplôme équivalent : rémunération basée sur le deuxième indice de l'échelle 3

stagiaire BAFA - rémunération basée sur le 1er indice de l'échelle 3

stagiaire non diplômé : gratification de 20 € par jour

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

- **AUTORISE** les ouvertures de 12 postes d'agents d'animation qualifiés saisonniers, à temps complets, dont les fonctions sont d'animer et d'encadrer les enfants et les jeunes inscrits au PRINTEMPS DU SPORTS dans le cadre d'une activité à l'accueil de loisirs

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022

Transmis le : 22/03/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc

*Adjoint*s : Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé : Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente : Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

4° - URBANISME**a) Mise en place d'une concession d'occupation du domaine public lié au stationnement**

Sur proposition de la commission urbanisme du 09 mars 2022, Monsieur Gilles MERIODEAU, Adjoint en charge de l'urbanisme propose la mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public pour le cas comme suit :

Le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) impose la réalisation d'aires de stationnement pour les véhicules motorisés, sur le terrain d'assiette du projet ou dans son environnement immédiat.

Lorsque le pétitionnaire ne peut satisfaire à cette obligation en raison d'impossibilités résultant de motifs techniques, d'architectures ou d'urbanisme il peut s'affranchir de la création d'emplacements en justifiant de l'obtention d'une convention de concession à long terme (15 ans minimum) sur un parc de stationnement existant, public ou privé, situé à proximité de l'opération, dans un rayon de 300 mètres.

Dans ce cadre, des porteurs de projets sollicitent des concessions de places de parking en application du code de l'urbanisme :

- QUEO INVEST, pour transformation du 4 rue de l'évêché en 6 logements, demande trois places
- CORENTIN BEGASSE, pour transformation du 3 route d'Ancenis en 3 logements demande trois places.

Considérant que la commune dispose de quatre places pouvant correspondre à ce besoin et ainsi permettre à ces projets immobiliers de se réaliser,

Considérant le manque d'offre de petits logements dans le bourg,

Considérant que les logements proposés sont de petite taille et donc qu'il est probable qu'il n'y aura pas besoin de deux places pour chaque, il est proposé de fournir deux places au lieu de trois à chaque demande,

Aussi et afin de ne pas créer un précédent, il est bien précisé que cette acceptation ne constitue pas un principe général, que chaque demande particulière sera examinée, au regard de la loi d'une part et des capacités de la commune à disposer de places correspondantes

Le tarif proposé de 1 000 € par an et par place de stationnement durant 15 ans résulte

- de la volonté d'équilibrer les charges, la commune n'étant pas chargée de fournir un parking en lieu et place des porteurs de projet,
- d'une observation des pratiques analogues,
- du coût moyen de construction et d'entretien d'une place de parking.

Sur proposition de M Gilles MERIODEAU, Adjointe chargée de l'urbanisme et de la commission urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote avec 15 votes « POUR » et 2 votes « CONTRE » (M. BLANLOEIL Gilles et M. GUILBAUT Antoine). 5 votes ont fait l'objet d'ABSTENTION (M. AUDRAIN Vincent, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, Mme MARTIN Isabelle, M. BRIN Jean-Luc), la concession de parking comme suit :

- **FIXE** le tarif de la concession à 1 000 euros annuel pour une durée de 15 ans,
- **APPROUVE** les deux conventions qui seront conclues avec chaque pétitionnaire
- **AUTORISE** le Maire à signer lesdites conventions et à accomplir toutes les formalités en résultant

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022

Transmis le : 22/03/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints : Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé : Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente : Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

5° - CONVENTIONS**a- Convention écomobile**

Madame Virginie BERTON, adjointe en charge de la communication, de l'évènementiel et du patrimoine propose au Conseil Municipal une convention de partenariat pour la mise en place d'un projet graff « écomobile ».

Considérant la présentation du projet écho mobile présenté lors du conseil municipal du 1er février 2022. La Communauté de Communes Sèvre et Loire exerce la compétence Culture et dispose d'un Projet culturel de territoire (PCT). A ce titre, elle est attachée à développer des actions culturelles pour le plus grand nombre et à fédérer les acteurs du territoire.

Un projet graff a vu le jour sur initiative de l'association LES LOCAUX auprès de la commune de Le Loroux-Bottereau en 2021. Forte de la réussite du projet et du potentiel qualitatif et fédérateur qu'il suscite, LES LOCAUX et la CCSL souhaitent développer un projet fédérateur qui permette d'aller au plus près des communes pour proposer de la médiation culturelle.

La convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes Sèvre et Loire, l'association et chacune des 11 communes de l'intercommunalité, et de convenir des engagements réciproques des parties.

Un engagement réciproque est convenu entre la Communauté de communes Sèvre et Loire, l'association et les communes.

- **APPROUVE** la convention annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et à accomplir toutes les formalités en résultant,

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022

Transmis le : 22/03/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoint : Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé : Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente : Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

5° - CONVENTIONS

b- Convention de partenariat « étude création d'un service intercommunal de police municipale »

Monsieur le Maire expose que la commune de Mouzillon étudie la possibilité de créer un service intercommunal de Police Municipale avec les communes du Landreau, de la Chapelle-Heulin, de La Regrippière et de La Remaudière.

Afin de réfléchir aux possibilités de mutualiser leurs moyens pour créer un service de police intercommunale, il a été convenu de réaliser une étude et d'être accompagné par un cabinet indépendant. Le Cabinet ESPELIA a été retenu pour la réalisation de cette étude qui comporte deux phases :

- Phase 1 : Lancement et état des lieux
- Phase 2 : scénarios et préconisations dont l'accompagnement à la formalisation de la convention de mutualisation.

Cette étude, d'une durée de 6 mois, pour un montant de 13 335 € TTC, sera financé par l'ensembles des communes à part égale.

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention annexée,
- **AUTORISE** la tarification de refacturation à la commune du Landreau d'un montant 2 667€,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et à accomplir toutes les formalités en résultant,

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022

Transmis le : 22/03/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints : Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé : Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente : Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

5° - CONVENTIONS

c- Convention de mise à disposition du terrain synthétique

Monsieur le Maire propose une convention de mise à disposition du terrain synthétique avec la ligue de football des Pays de la Loire et le district de Loire-Atlantique.

Considérant l'ouverture du terrain synthétique au lieu-dit de la Prée. La convention a pour objet de définir les conditions et modalités de mise à disposition par la Collectivité du terrain et des équipements y attachés, situés sur le site de la prée. La Collectivité mettra à la disposition des Entités Bénéficiaires, à titre gratuit, le terrain synthétique.

La convention sera signée pour une durée de 4 saisons.

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et à accomplir toutes les formalités en résultant,

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022

Transmis le : 22/03/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2022

Membres présents :

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoint : Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien est arrivé à 20h57

Absent excusé : Mme PAQUEREAU Chantal qui donne procuration à M. CHARRIER Jean-Yves,

Absente : Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : HAMELIN Nathalie

5° - CONVENTIONS**d- Convention Sydéla – étude de faisabilité de chaudières bois**

Considérant la délibération du 23 novembre 2021, concernant le projet de périscolaire,

Considérant la convention d'adhésion au service de la SydeLa de conseiller en énergie partagée du 14 décembre 2021,

Sur proposition de la commission bâtiment, Monsieur Laurent OLLIVIER, adjoint en charge de la voirie, des bâtiments, des espaces verts, propose la convention ainsi annexée, qui sollicite les services du SYDELA pour l'étude de faisabilité de chaudières bois sur le périmètre suivant :

- Les bâtiments regroupés autour du futur périscolaire et de l'école La Sanguèze,
- La salle Eugène Guérin et la salle de la Prée,
- Les bâtiments communaux regroupés autour de la mairie : salle des vendanges, pôle santé.

La mission d'étude de faisabilité, sera réalisée selon le plan de financement ci-dessous :

Coût de l'étude	7 644,00 € TTC
Financement ADEME	- 5 350,80 €
Frais de fonctionnement des services SYDELA	+ 300,00 €
Reste à charge pour la Collectivité	2 593,20 €

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention annexée,
- **AUTORISE** le plan de financement proposée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et à accomplir toutes les formalités en résultant,

Pour extrait conforme au registre

Affiché le : 22/03/2022

Transmis le : 22/03/2022

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER

